



**ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

**DU BALAI,  
LES CAMIONS !**

**PAGE 10**



# Des affiches « maison à vendre » pour dire stop au ballet des camions

Des habitants de la route de Marchipont, à Rombies, agacés par la pollution sonore des poids lourds, ont fictivement mis leur maison en vente cette semaine. Depuis quelque temps, ils bataillent pour faire interdire les camions sur cette départementale classée à grande circulation.

PAR SONIA CHEMAA  
valenciennes@lavoixdunord.fr

**ROMBIES-ET-MARCHIPONT.** Les riverains de la route de Marchipont en ont ras le bol. Et ils le font savoir. En début de semaine, les membres du collectif Stop insécurité poids lourds – regroupant une quinzaine habitants de la rue – ont accroché des affiches « maison à vendre » sur leur portail.

Une action qui vise à sensibiliser quant aux nuisances, aussi sonores, provoquées par les va-et-vient des poids lourds sur cette route qui relie Rombies-et-Marchipont et Quiévrechain. « Le top du top, c'est à 5 heures du matin. Ils arrivent en masse », témoigne David, propriétaire sur la rue depuis un an. Du lundi au vendredi, des camions empruntent la départementale 59 afin de rejoindre l'autoroute A2 ou les entreprises situées à Quiévrechain. Dont l'entreprise Soussi, une société de transports de voitures installée en périphérie des deux communes depuis 1992. « À



La route de Marchipont à Rombies. PHOTOS THIERRY TONNEAUX

l'heure actuelle, on a vingt camions le matin et vingt le soir», précise le gérant, Larbi Soussi. Pour ce chef d'entreprise, cette situation « plombe le moral ». « On a fait le nécessaire. » Le gérant indique que des consignes ont été données à ses chauffeurs afin de limiter les nuisances. « On n'en a pas spécialement après M. Soussi, nuance David. Ses chauffeurs roulent très doucement. (...) Ce sont les camions des pays de l'Est. Eux, ils roulent comme des fous. » Mais rien n'interdit aux camions de passer à cet endroit, à condi-

tion de limiter leur vitesse à 30 km/h. Après tout, « c'est une route classée à grande circulation », précise Larbi Soussi. Et même, « en cas de problèmes sur l'autoroute, une voie de délestage », précise Agnès Dolet, la maire. Lors du précédent mandat, l'ancien maire, Guy Huart, avait pris un arrêté afin d'interdire la circulation aux 7,5 tonnes sur cette départementale, tout en laissant passer les convois exceptionnels. Cependant, « la fédération nationale des transports routiers a fait un recours ». En juin

2020, l'arrêté a été retoqué par la préfecture pour un défaut de procédure.

## ITINÉRAIRE DE SUBSTITUTION

Depuis, la maire a réenclenché le dossier en proposant, cette fois-ci, un itinéraire de substitution. Comme celui emprunté par les chauffeurs lors de l'effondrement de chaussée en 2019. « Pendant un an, il n'y avait pas eu de camions », souffle Daniel, un autre riverain.

En effet, une partie du bas-côté s'était effondrée, laissant place à

une cavité mesurée entre 10 mètres et 25 mètres de profondeur. Mais une fois les travaux terminés, la circulation avait repris au grand dam des habitants. Traverser à nouveau Quiévrechain, reviendrait à « déplacer le problème ailleurs » et serait « trop dangereux », s'inquiète Larbi Soussi. « On est obligés de passer par un collège et une école primaire. Quand mes chauffeurs passent par là, je ne suis pas tranquille. » Encore une fois, la route de Marchipont se retrouve dans l'impasse. ■



Une quinzaine de maison de la route de Marchipont ont accroché des affiches « maison à vendre ».

« Rien n'interdit aux camions de passer à cet endroit, à condition de limiter leur vitesse à 30 km/h. »

